



République Française

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS
DE CRUSEILLES**

LE 9 AVRIL 2019

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles, dûment convoqué le 3 avril 2019, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles, sous la présidence de Jean-Michel COMBET, Président

Etaient présents ou représentés :

Commune d'Allonzier la Caille

M. Gilles PECCI, Mme Corinne GARCONNET, M. Georges Noël NICOLAS, M. Michel de REYDET *procuration*

Commune d'Andilly

M. Gérard LACROIX (suppléant)

Commune de Cercier

M. Jean-Michel COMBET

Commune de Cernex

M. Vincent TISSOT, M. Jérôme WAHL

Commune de Copponex

M. François RICHER, Mme Catherine KOEHL *procuration*

Commune de Cruseilles

M. Daniel BOUCHET, M. Bernard DESBIOLLES, Mme Catherine CHALLANDE, Mme Emilie MIGUET, M. Louis JACQUEMOUD, M. Frank GIBONI, Mme Dorine PEREZ *procuration*, M. Christian BUNZ, M. Louis-Jean REVILLARD

Commune de Cuvat

M. Dominique BATONNET, Mme Marcelle BUFFARD

Commune du Sappey

Mme Laura VIRET

Commune de Saint Blaise

M. André VESIN

Commune de Villy le Bouveret

M. Jean-Marc BOUCHET

Commune de Menthonnex en Bornes

M. Guy DEMOLIS, M. Bernard SAILLANT

Commune de Villy le Pelloux

M. Jean-François VERNON

Quorum : nombre total de délégués en exercice 29 ; présents ou représentés : 27 Absents : 2

Secrétaire de séance : Mme Marcelle BUFFARD

Date d'affichage : 11 AVR. 2019

OBJET : RENOUVELLEMENT DU CONTRAT ENFANCE JEUNESSE (CEJ) 2019 - 2022

RENOUELEMENT DU CONTRAT ENFANCE JEUNESSE (CEJ) 2019 - 2022

Monsieur le Président explique que le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) signé avec la Caisse d'Allocations Familiales est échu depuis le 31 décembre 2018.

Il rappelle que le CEJ est un contrat d'objectifs et de cofinancement signé entre la CCPC et la CAF d'une durée de 4 ans. Sa finalité est de poursuivre et d'optimiser la politique de développement en matière d'accueil des moins de 18 ans sur le territoire.

Monsieur le Président indique que le précédent contrat enfance jeunesse prenait en compte les Accueils de Loisirs et du périscolaire des communes de Cruseilles et de Cernex.

Il invite le conseil communautaire à se prononcer sur le principe du renouvellement de ce contrat du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2022. Les actions développées dans le précédent contrat seront reconduites (Relais Assistants Maternels, Ram itinérant et Multi-accueil).

**Le Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles,
entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- **APPROUVE** le principe du renouvellement du contrat enfance jeunesse (CEJ) de 2019 à 2022 avec la CAF

- **AUTORISE** Monsieur le Président à négocier le renouvellement de ce contrat et à signer tous documents s'y rapportant

Acte certifié exécutoire le
Le Président
Jean-Michel COMBET DE



11 AVR. 2019